

**Motion du 19 février 2013 de MM. Pierre Gauthier, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Grégoire Carasso et Mme Salika Wenger: «Ouvrons enfin l'ancien manège à la population!»**

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal  
lors de la séance du 19 février 2013)

*MOTION*

Considérant:

- que l'ancien manège de la Vieille-Ville qui date du début du XIX<sup>e</sup> siècle et qui fait donc partie du patrimoine historique et culturel genevois sert de parking pour les magistrats et fonctionnaires de l'Etat depuis 1949, malgré la proximité du parking Saint-Antoine;
- qu'il est nécessaire de rendre aux habitants cet espace historique;
- que le projet porté depuis sept ans par les habitants et les associations regroupées dans «un Manège pour tous» permettrait de revaloriser les qualités architecturales de ce bâtiment;
- que le Conseil municipal a manifesté, à de réitérées reprises, sa volonté de limiter la circulation automobile au centre-ville et de favoriser la mobilité douce;
- que la transformation de l'ancien manège, inscrite au 8<sup>e</sup> PFI, est un investissement dans la qualité de vie d'un quartier historique et touristique;
- que le centre-ville et la Vieille-Ville manquent cruellement de places de crèche et que la maison de quartier et la ludothèque ne sont pas aisément accessibles aux aînés et aux personnes à mobilité réduite;
- que les multiples promesses du Conseil d'Etat et du Conseil administratif relatives à cet objet mentionnaient sa possible réouverture en 2016;
- que la décision du Conseil administratif de surseoir à ce projet est en contradiction avec la nécessité de réaliser des aménagements favorisant le «vivre ensemble» dans les quartiers;
- qu'une pétition de l'association «un Manège pour tous» demandant la réalisation rapide de l'aménagement de l'ancien manège pour le quartier circule actuellement en ville et sera déposée sous peu au Conseil municipal;
- que la première demande de réaffectation de ce bâtiment date de l'année 2000 et que douze ans de réflexion paraissent suffisants pour pouvoir enfin donner une réponse positive aux attentes légitimes des habitants du centre et de la Vieille-Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'entrer rapidement en discussion avec le Conseil d'Etat afin de négocier la mise à disposition de l'ancien manège à la Ville de Genève par le meilleur moyen, notamment par un échange de terrain ou par une acquisition;
- d'activer ensuite le crédit d'étude relatif à l'ancien manège, voté le 11 octobre 2011 (PR-874 A) par le plénum (1,7 million de francs), afin que les travaux d'aménagements puissent eux aussi commencer dans les meilleurs délais.